

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : Bourdj Bou Arreridj .

Daïra : Ras El Ouead .

Commune : Ain Tassera .

N° : D'identification Fiscal : 09853430910162101 .

AVIS MISE EN **DEMEURE** N° : **01**

Le président de l'assemble populaire communal de AIN TASSERA lance un Avis mise en demeure , l'entreprise **DE GRANDS TRAVAUX PUBLICS ET HYDRAULIQUES – IRATNI HAYETTE** demeurant **LACHBOUR PAR 10 MM 118 - BBA** Son numéro commercial :

34/00-2377259A21 en date de **12/08/2021** : Bourdj Bou Arreridj

Titulaire du **Contrat** n° **30/2025** en date de **30/07/2025** portant :

* **Entretien et finition des Routes** :

- **Lot (03) : Entretien des routes au village Ain Bouziane, village Bir Aïssa**

Est mise en demeure par le P/A.P.C de AIN TASSERA (service contractant) pour les raisons suivantes :

Sur la base des procès-verbaux de chantier établis par les services techniques (de la commune et de la daïra) en date du 16/11/2025 et du 23/11/2025, faisant état de l'absence totale de l'entreprise sur le chantier ainsi que de l'absence d'avancement des travaux, et ce **malgré la notification d'un ordre de reprise des travaux en date du 29/10/2025, ainsi que les multiples contacts et notifications émanant de nos services.**

L'entreprise concernée est tenue de prendre les mesures nécessaires dans un délai de **huit (08) jours**, à compter de la première publication de la présente mise en demeure dans le Bulletin officiel des marchés du partenaire public (BOMOP) ou dans la presse nationale, **afin de reprendre les travaux et de renforcer le chantier par les moyens matériels et humains nécessaires, dans le but d'accélérer le rythme de réalisation et de respecter les spécifications techniques.**

En cas de non-conformité à la présente mise en demeure, les dispositions légales en vigueur seront appliquées .

Fait à AIN TASSERA le :

Le Président de L'APC

Observation : date de publication :